

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 420

20 février 2013

SOMMAIRE

1618 Investment Funds	20157	Immatri Luxembourg S.à r.l.	20154
AbbVie International S.à r.l.	20131	Indalo Consulting S.A.	20151
Able Investments S.à r.l.	20131	Intfideco	20156
Acuro S.A.	20132	Kalifornia S.A.	20118
Agingale Holding S.à r.l.	20132	Kingmayer PE S.A.	20118
Aldgate Holdings S.à r.l.	20132	Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l.	20117
AlgoQuest System S.A.	20136	KPI Sierra 1 S.à r.l.	20120
BSI Luxembourg S.A.	20127	Kraeltgen, s.à r.l.	20120
DAVY Investments S. à r.l.	20133	Lata Lux Holding	20121
DD Consultancy S.A.	20132	Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ...	20114
DFJ Lux IX A S.à r.l.	20133	Luxlait Développement S.A.	20114
Dominik S.à r.l.	20136	Luxstone Finance S.à r.l.	20145
DT Ealing S.à r.l.	20137	MAPRIMA Luxembourg S.A.	20123
DT Hyde Park S.à r.l.	20137	Mobsat Group Holding S.à r.l.	20127
Einer Energy S.à r.l.	20144	Parhold S.A.	20123
Empire Holding S.à r.l.	20144	PATRIZIA Projekt 430 GmbH	20127
Emresa S.A.	20145	PEF EBC Investment S.à r.l.	20123
Encore (Luxembourg)	20151	Peraetas S.A.	20124
Etudes Conseils et Montages S.à r.l.	20151	Pymoon	20158
Gamm Lux S.à r.l.	20119	Sodexo Luxembourg S.A.	20159
GL Investors S.à r.l.	20121	TaDaweb S.A.	20126
G.N. Research S.A.	20160	Top One S.A.	20157
Grandia International Investments S.A. ...	20124	Voyages Simon	20159
Green Wave Fund SICAR S.A.	20115	ZEPHYR Investments S.A.	20154
Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.	20128	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	20151
Hussard 2A S.à r.l.	20133	Zina S.A.	20154
Hyperion S.A.	20137	Zogar Management S.à r.l.	20158

Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.162.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 July 2006 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1943 du 17 octobre 2006.

Il résulte des résolutions des associés en date du 14 décembre 2012 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013007007/21.

(130007970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Luxlait Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7759 Roost,

R.C.S. Luxembourg B 62.101.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société LUXLAIT DÉVELOPPEMENT S.A. en date du 31 mai 2012 les changements suivants pour les postes d'administrateurs, de délégués à la gestion journalière et de personnes chargées du contrôle des comptes:

Quatrième résolution:

«L'Assemblée désigne la société Ernst & Young Luxembourg comme réviseur d'entreprise pour l'exercice de l'année 2012. Son mandat prendra ainsi fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.»

Cinquième résolution:

«Les mandats des trois Administrateurs [1] John RENNEL, [2] Marion DIDIER et [3] Camille THIRIFAY sont reconduits pour une durée de trois (3) années. Monsieur John RENNEL est reconduit aux fonctions de Président du Conseil d'Administration. Chacun de ces mandats prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.»

Sixième résolution:

«L'Assemblée désigne Monsieur Claude STEINMETZ, jusqu'à maintenant Gérant de la société, comme quatrième [4] Administrateur au sein du Conseil d'Administration. L'Assemblée désigne en sus Monsieur Claude STEINMETZ comme Administrateur-délégué, et confirme son pouvoir d'engager la société par sa seule signature, à l'exception du pouvoir bancaire, comme prévu à l'article 9 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Roost, le 1^{er} juin 2012.

Pour LUXLAIT DÉVELOPPEMENT S.A.

Claude STEINMETZ

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013007040/28.

(130008012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Green Wave Fund SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.517.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Green Wave Fund SICAR S.A., a public limited company (société anonyme) organized as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 169.517 (NIN 2012 2209 653),

incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of June 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1567 of June 22, 2012.

The company has been put into voluntary liquidation by deed of the undersigned notary on the 24th of December 2012, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Djilali KEHAL, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The Chairman appoints as secretary Ms. Fanny MARX, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The meeting elects as scrutineer Ms. Valérie ALBANTI, private employee, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The Chairman requests the notary to act that:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Presentation of the liquidator's report

2.- Presentation of the Auditor's report on the liquidation.

3.- Approval of the liquidation account

4.- Discharge to the Liquidator and the Auditor

5.- Designation of the place where the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years

6.- Closing of the liquidation

7.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing persons, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then Upon approbation and discussion, the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First, Second, Third and Fourth resolutions

The general meeting takes notice of the report of the liquidator, the company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

After having taken knowledge of the report of the liquidation auditor, the company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 43.298, the general meeting accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. for its work of supervision carried out this day.

The general meeting decides to grant full and whole discharge to the liquidator for the accomplishment of his mission.

The report of the liquidation auditor after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fifth resolution

The general meeting decides to pronounce the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

Sixth resolution

The general meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Green Wave Fund SICAR S.A., une société anonyme organisée en société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 169.517 (NIN 2012 2209 653),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1567 du 22 juin 2012.

La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur;
2. Présentation du rapport du commissaire à la liquidation;
3. Approbation des comptes de liquidation;
4. Décharge au liquidateur et commissaire à la liquidation de la Société;
5. Décision du lieu de conservation des documents de la Société pour une période de cinq (5) ans;
6. Clôture de la liquidation;
7. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparait de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussions et approbations, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première, Deuxième, Troisième et Quatrième résolutions

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur, en sa qualité de liquidateur, pour en avoir effectué la lecture.

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du réviseur à la liquidation, la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43.298, en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

Le rapport du réviseur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. KEHAL, F. MARX, V. ALBANTI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2013 Relation: ECH/2013/47. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005350/144.

(130005311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Koch Fiber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.885.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales exécuté en date du 21 décembre 2012 entre:

- Pilar Investments Holding, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 58347,

Et,

- Koch Regional, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, et enregistré auprès du Registre de Sociétés des Bermudes sous le numéro 38444,

que les deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) du capital social de la Société ont été transférées par Pilar Investments Holding, L.P., susnommé, à Koch Regional, L.P., susnommé.

Depuis lors, les parts de la Société sont détenues comme suit:

- Koch International Fiber Holdings, Inc.	50.002 parts sociales
- Koch Regional, L.P.	2 parts sociales
Total	50.004 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013008685/32.

(130009646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Kalifornia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.563.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 décembre 2012, numéro 2012/2864 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 7 janvier 2013, relation: CAP/2013/33 de la société anonyme "KALIFORNIA S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 92 563, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 435 du 22 avril 2003, que rassemblée prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 27 décembre 2012.

Les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq années à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Bascharage, le 14 janvier 2013

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013008686/21.

(130009479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Kingmayer PE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.974.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 21 décembre 2012

Après avoir accepté les démissions de Messieurs Ronald Weber, Ralph Bourgnon, et Romain Bontemps de leur mandat d'administrateur de la Société, l'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Nomination de M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vézenaz, Suisse,

- Nomination de M. Marcel Dell aux fonctions d'administrateur demeurant au 37, rue Clément, L-4916 Bascharage,

- Nomination d'ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société PKF ABAX AUDIT, R.C.S. n° B 27.761 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008693/20.

(130009896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Gamm Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 50.427.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), société coopérative existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 26.985, ici dûment et valablement représentée par:

- son Président du Conseil d'administration Monsieur Henri LOMMEL, agronome, demeurant à Burghaff, Cruchten,
- son Directeur Général, savoir Monsieur Jos JUNGGEN, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- ses administrateurs Monsieur Romain ANEN et Monsieur Albert AUDRY, administrateurs, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée "Gamm Lux S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.427, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 février 1995, publié au Mémorial C numéro 281 du 21 juin 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2194 du 4 septembre 2012.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet la vente d'articles de jardinage et de plein air, de végétaux d'intérieur et d'extérieur, de bricolage, de produits de nettoyage et d'entretien, d'alimentation animale et accessoires, de matériel et de produits d'élevage, de vêtements-chaussants (travail et loisirs), d'animalerie, de toutes gammes complémentaires aux gammes mentionnées, sans que cette énumération soit limitative.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés y compris ses actionnaires.

Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers y compris ses actionnaires.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 800,- EUR et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri LOMMEL, Jos JUNGEN, Albert AUDRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3963. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013005353/62.

(130005819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

KPI Sierra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.700.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 décembre 2012:

- que la clôture de la liquidation de la société KPI Sierra 1 S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé à les associés;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPI Sierra 1 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013008697/20.

(130009732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Kraeltgen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.640.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Bettembourg le 15 janvier 2013.

- En date du 15 janvier 2013, M. Gérard DROUILLAS, demeurant à L-4650 NIEDERKORN, 93, rue Prinzenberg, a cédé à Monsieur Alain MAGINI, demeurant à F-57570 GAVISSE, 17, Allée des Acacias ses 50 (cinquante) parts sociales de la société

KRAELTGEN S.A R.L.

- Monsieur Alain MAGINI, a transféré son domicile privé de F-57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLES à F-57570 GAVISSE, 17, Allée des Acacias.

Il résulte après cette cession de parts sociales que le capital social de la société prémentionnée est reparti de la façon suivante:

Monsieur Alain MAGINI 100 parts

- Monsieur Gérard DROUILLAS, demeurant à L-4650 NIEDERKORN, 93, rue Prinzenberg a démissionné de sa fonction de gérant administratif de la société KRAELTGEN S.A R.L. prédésignée, avec effet immédiat.

Il résulte après cette décision, que le nombre des gérants est fixé à un.

Monsieur Alain MAGINI, demeurant à F-57570 GAVISSE, 17, Allée des Acacias.

- Gérant Technique pour une durée indéterminée.

Aspelt, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008698/23.

(130009794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Lata Lux Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.851,17.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.937.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 janvier 2013

En date du 3 janvier 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Robert FRIEDMAN de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Geoffrey William James BAILHACHE, né le 12 février 1980 à Jersey, Channel Islands, résidant professionnellement à l'adresse suivante 40, Berkley Square, Londres W1J 5AL, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- John SUTHERLAND
- Pascale NUTZ
- Geoffrey William James BAILHACHE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Lata Lux Holding

Signature

Référence de publication: 2013008700/22.

(130009659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

GL Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 120.261.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Monsieur Manuel Hack, maître ès sciences économiques, with professional address at 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

Mr. Genna Lozovsky, residing in Ulitsa Klimashkina 19, Flat 40, Moscow,
hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Moscow on 27th of December 2012,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "GL INVESTORS, S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 3-5 Place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 120.261, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed on 1st September 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2195 of 23th November 2006.

The Articles of Association of said company have not been amended since.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, fully paid-up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole shareholder of the company "GL INVESTORS, S.à r.l.", has decided to proceed immediately to the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company "GL INVESTORS, S.à r.l.", prementioned.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company

committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the manager of the dissolved company for the due performance of their duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Manuel Hack, maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Genna Lozovsky, résidant à Ulitsa Klimashkina 19, Flat 40, Moscou, Russie,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Moscou le 27 décembre 2012, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «GL INVESTORS, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 3-5 place Winston Churchill, L-2019 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120.261, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié en date du 1 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2195 du 23 novembre 2006.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12'500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25.-) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «GL INVESTORS, S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société «GL INVESTORS, S.à r.l.», prédésignée.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HACK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 janvier 2012. Relation: EAC/2013/95. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013005357/88.

(130005720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

MAPRIMA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 166.933.

Il résulte des résolutions prises par l'Administrateur unique de la société en date du 9 janvier 2013 que le siège social a été transféré du 89F, rue de Pafebruch L-8308 Capellen au 89B, rue de Pafebruch L-8308 Capellen avec effet au 9 janvier 2013.

L'adresse professionnelle de l'administrateur unique Monsieur Thierry Stas est 89B, rue de Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 16 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013008747/16.

(130009774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Parhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.415.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 10 janvier 2013

En remplacement de la société NOETRIB ADMINISTRATION S.A., société anonyme ayant son siège au 6, place de Nancy L2212 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B74517,

nomme ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes pour un délai de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008816/15.

(130009352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

PEF EBC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.038.

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 9 janvier 2013 que M. Dirk Ruppert a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat au 9 janvier 2013.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 9 janvier 2013 des gérants suivants:

- M. Rachid OUAÏCH, gérant;
- M. Michael GONTAR, gérant; et
- M. Robert W. TOAN, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008821/16.

(130009868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Peraetas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.400.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 janvier 2013.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2013 que:

Messieurs Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg et Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant tous deux professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, ont été nommés aux postes d'Administrateurs de catégorie B de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2013 en remplaçant de Monsieur Luca GALLINELLI et Madame Myriam SCUSSEL, tous deux démissionnaires avec effet au 31 décembre 2012.

Les mandats de Messieurs Jean-Marc FABER et Christophe MOUTON viendront à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2017;

La société, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, a été nommée au poste de Commissaire aux Comptes de la société, avec effet au 1^{er} janvier 2013 en remplaçant de la société FIN-CONTROLE S.A., démissionnaire avec effet au 31 décembre 2012.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2017;

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PERAETAS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013008823/26.

(130009737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Grandia International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.951.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro 91.951,

constituée suivant reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 370 du 4 avril 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille GEHLEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 4.569.000,00 (quatre millions cinq cent soixante-neuf mille Euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 4.600.000,00 (quatre millions six cent mille euros), par émission de 4.569 (quatre mille cinq cent soixante neuf) actions nouvelles de valeur nominale EUR 1.000,00 (mille euros) chacune. L'augmentation est à souscrire par l'actionnaire par conversion d'une partie des avances en compte d'actionnaire.

Le présent apport fera l'objet d'un rapport spécial par un réviseur d'entreprises comme prévu à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915.

2. Modification subséquente et adéquate de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (4.600.000,00 EUR), divisé en QUATRE MILLE SIX CENTS (4.600) actions de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) chacune.»

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 4.569.000,00 (quatre millions cinq cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) à EUR 4.600.000,00 (quatre millions six cent mille euros), par l'émission de 4.569 (quatre mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune, chaque action nouvelle bénéficiant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution
Souscription et Libération*

1) Et à l'instant est intervenu Madame Mireille GEHLEN, préqualifiée,
agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire unique existant Monsieur André SWENDEN, demeurant Bâtiment Cook Marina de Port Valais CH - 1897 Le Bouveret,
en vertu d'une procuration donnée le 25 décembre 2012, laquelle procuration, après signature «ne varietur» restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à quatre cent vingt-neuf (429) actions nouvelles.

Les quatre cent vingt-neuf (429) actions nouvelles correspondant à un apport et la conversion en capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. d'un montant de EUR 429.000 (quatre cent vingt-neuf mille Euros),

2) Et à l'instant est intervenu Madame Mireille GEHLEN, au nom du conseil d'administration de GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., agissant au nom et pour le compte du nouvel actionnaire Madame Vania SWENDEN, demeurant au 21 Kasteeldreef à B - 8020 Hertsberge,

en vertu d'une déclaration donnée le 26 décembre 2012,

laquelle déclaration, après signature «ne varietur» restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, et pour lequel nouvel actionnaire il se porte fort, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à deux mille soixante-dix (2.070) actions nouvelles.

Les deux mille soixante-dix (2.070) actions nouvelles correspondant à un apport et la conversion en capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. d'un montant de de EUR 2.070.000 (deux million soixante-dix mille Euros),

3) Et à l'instant est intervenu Madame Mireille GEHLEN, au nom du conseil d'administration de GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., agissant au nom et pour le compte du nouvel actionnaire Monsieur Axel SWENDEN, demeurant Avenue des Ambrages, 14 à B - 1200 Woluwé-Saint-Lambert,

en vertu d'une déclaration donnée le 26 décembre 2012,

laquelle déclaration, après signature «ne varietur» restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, pour lequel nouvel actionnaire il se porte fort, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et a déclaré souscrire à deux mille soixante-dix (2.070) actions nouvelles.

Les deux mille soixante-dix (2.070) actions nouvelles correspondant à un apport et la conversion en capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient envers la société GRANDIA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. d'un montant de de EUR 2.070.000 (deux million soixante-dix mille Euros),

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par la Fiduciaire Everard & Klein S. à r.l., ayant son siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 et l'article 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 4.569 actions nouvelles de € 1.000,00 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire constate que toute l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposé et que les 4.569 (quatre mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles de EUR 1.000,00 (mille euros) ont été entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (4.600.000,00 EUR), divisé en QUATRE MILLE SIX CENTS (4.600) actions de MILLE EUROS (1.000,00 EUR) chacune.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 3.600.-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GEHLEN, J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 janvier 2013. Relation: RED/2013/32. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013005363/118.

(130005111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

TaDaweb S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 77.133,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.616.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société le 13 décembre 2012 ce qui suit:

- Acceptation de la démission de M. Alexandre PAPANASTASSIOU, M. Alain HUBRECHT et M. Pierre-François BOIS en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 13 décembre 2012;

- Nomination de M. Serge ROLLINGER, domicilié à L-7423 Bereldange, 48, Rue du X Octobre, né le 13 mai 1981, à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) comme administrateur de la Société avec effet au 12 décembre 2012 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2014.

Référence de publication: 2013008943/16.

(130009500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

BSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 74.425.

—
EXTRAIT

1) La composition du conseil d'administration a été modifiée comme suit:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été modifiés en mandat à durée déterminée à compter du 30 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013: Nicola Battalora, Stefano Coduri, Vincenzo Piantedosi, Aleandro Giovaani Ferrari et David Matter;

- M. Marcel Gaillard, demeurant à 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, né le 24 août 1952 à Chamofon (Suisse), a été nommé comme administrateur et vice-président à compter du 30 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013; et

- M. Stefano Ambrogì, demeurant à 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, né le 12 août 1969 à Perugia (Italie) a été nommé comme administrateur à compter du 30 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Nicola Battalora
- Stefano Coduri
- Vincenzo Piantedosi
- Aleandro Giovanni Ferrari, président
- David Matter
- Marcel Gaillard, vice-président
- Stefano Ambrogì

2) Le mandat d'Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé en date du 30 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

BSI Luxembourg S.A.

Cédric Leynon / SANTAMARIA Giuseppe

Référence de publication: 2013009010/31.

(130009525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Mobsat Group Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.545.327,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.311.

—
EXTRAIT

En date du 14 décembre 2012, le conseil de gérance de la Société a nommé M. Evert Dudok, né le 23 février 1959, à Venlo, Pays-Bas, de résidence au 12, rue Pasteur, 92150 Suresnes, France, président du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une période se terminant à la fin de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour la Société

Dominique MARTNES

Référence de publication: 2013009020/16.

(130009718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

PATRIZIA Projekt 430 GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 163.620.

—
hiermit bestätige ich, Dr. Bernhard Engelbrecht, Geschäftsführer der PATRIZIA Projekt 430 GmbH, dass sich die Adresse der PATRIZIA Projekt 430 GmbH ab dem 15. Januar 2013 von der 4, Grand Rue L-1660 Luxembourg in die 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg geändert hat.

Hiermit bitte ich Sie als einzelzeichnungsberechtigter Geschäftsführer der PATRIZIA Projekt 430 GmbH die Eintragung von der 4, Grand Rue auf die neue Adresse in der 2-4, Rue Beck zu ändern.

PATRIZIA Projekt 430 GmbH
Dr. Bernhard Engelbrecht
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013009022/15.

(130009907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Highlander International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.107,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.053.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Highlander International Partners, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Texas, United States of America, having its registered office at 3811 Turtle Creek Blvd, Suite 250, Dallas, TX, USA 75219, United States of America and registered with the Secretary of State of Texas under number 801153773 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Léonie Toulemonde, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 21, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Highlander International (Luxembourg) S.à r.l." (the Company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148053, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of August 10, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1905 of October 1, 2009, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 22, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1455 of July 2, 2011.

II. The Company's share capital is set at forty-six thousand five hundred thirty-seven Euro (EUR 46.537,00), represented by forty-six thousand five hundred thirty-seven (46.537) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Shares).

III. The Sole Shareholder resolves to proceed with the conversion of the forty-six thousand five hundred thirty-seven (46.537) Shares into forty-six thousand five hundred thirty-seven (46.537) class A shares (the Class A Shares).

IV. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two hundred sixty-one thousand five hundred seventy Euro (EUR 261.570,00) in order to raise it from its present amount of forty-six thousand five hundred thirty-seven Euro (EUR 46.537,00) to three hundred eight thousand one hundred seven Euro (EUR 308.107,00), by creation and issuance of sixty-seven thousand nine hundred thirty-two (67.932) new class B shares (the Class B Shares), one hundred twenty-one thousand three hundred forty-six (121.346) new class C shares (the Class C Shares) and seventy-two thousand two hundred ninety-two (72.292) new class D shares (the Class D Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for:

- the Class B Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of sixty-seven thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 67.932,00), by contribution in kind in the total amount of sixty-seven thousand nine hundred thirty-two Euro (EUR 67.932,00), consisting in the incorporation of sixty thousand five hundred twenty-six Euro (EUR 60.526,00) from line 115 in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé" and a payment in kind of seven thousand four hundred six Euro (EUR 7.406,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Class B Receivable);

- the Class C Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of one hundred twenty-one thousand three hundred forty-six Euro (EUR 121.346,00), by contribution in kind in the total amount of one hundred twenty-one thousand three hundred forty-six Euro (EUR 121.346,00), consisting in the

conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Class C Receivable);

- the Class D Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of seventy-two thousand two hundred ninety-two Euro (EUR 72.292,00), by contribution in kind in the total amount of seventy-two thousand two hundred ninety-two Euro (EUR 72.292,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Class D Receivable, together with the Class B Receivable and the Class C Receivable, the Receivables).

Evidence of the contributions' existence and Value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by:

- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contributions in kind

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivables to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivables to be contributed or part of these be transferred to it,

- the Receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct, or the holder of such lien, charge, security or beneficial right has assented to the transfer.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 21, 2012 annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, with their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

V. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at three hundred eight thousand one hundred seven Euro (EUR 308.107,00) represented by forty-six thousand five hundred thirty-seven (46.537) class A shares (the Class A Shares), sixty-seven thousand nine hundred thirty-two (67.932) class B shares (the Class B Shares), one hundred twenty-one thousand three hundred forty-six (121.346) class C shares (the Class C Shares) and seventy-two thousand two hundred ninety-two (72.292) class D shares (the Class D Shares and all together the Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Highlander International Partners, L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois du Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 3811 Turtle Creek Blvd, Suite 250, Dallas, TX, USA 75219, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du secrétaire d'état de l'Etat du Texas sous le numéro 80115377 (l'Associé Unique),

ici représenté par Mme Léonie Toulemonde, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148053, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1905, en date du 1 octobre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1455 du 2 juillet 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille cinq cent trente-sept Euro (EUR 46.537,00), représenté par quarante-six mille cinq cent trente-sept (46.537) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales).

III. L'Associé Unique décide de procéder à la conversion des quarante-six mille cinq cent trente-sept (46.537) Parts Sociales en quarante-six mille cinq cent trente-sept (46.537) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A).

IV. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante et un mille cinq cent soixante-dix Euro (EUR 261.570,00) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cent trente-sept Euro (EUR 46.537,00) à trois cent huit mille cent sept Euro (EUR 308.107,00) par la création et l'émission de soixante-sept mille neuf cent trente-deux (67.932) nouvelles parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), cent vingt et un mille trois cent quarante-six (121.346) nouvelles parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-douze (72.292) nouvelles parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), toutes ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Subscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux:

- Parts Sociales de Classe C, d'une valeur nominale totale de soixante-sept mille neuf cent trente-deux Euro (EUR 67.932,00), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant total de soixante-sept mille neuf cent trente-deux Euro (EUR 67.932,00), consistant en l'incorporation de soixante mille cinq cent trente-sept Euro (EUR 60.537,00) provenant de la ligne 115 des comptes de la Société appelée «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres», comme mentionné dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé et d'un paiement en nature d'un montant de sept mille quatre cent six Euro (EUR 7.406,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible (la Créance de Classe B);

- Parts Sociales de Classe C d'une valeur totale de cent vingt et un mille trois cent quarante-six Euro (EUR 121.346,00), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de cent vingt et un mille trois cent quarante-six Euro (EUR 121.346,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible (la Créance de Classe C);

- Parts Sociales de Classe D d'une valeur totale de soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 72.292,00), et de les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-douze Euro (EUR 72.292,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'égard de la Société, créance qui est certaine, liquide et exigible (la Créance de Classe D, ensemble avec la Créance de Classe C, les Créances).

Preuve de l'existence et valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, attestant qu'il est le seul propriétaire des Créances.

Réalisation effective des apports

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire des Créances apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les Créances apportées, ou une partie desdites Créances, lui soit transférées;

- les Créances apportées sont libres de tous gages, garanties ou usufruits ou le détenteur de telles liens, charge, sécurité ou droit bénéficiaire a consenti à cet apport.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société, en date du 21 décembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, ayant pris connaissance de l'étendu de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent, expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et des libérations.

V. Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié afin de lui donner la teneur suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent huit mille cent sept Euro (EUR 308.107,00), représenté par quarante-six mille cinq cent trente-sept (46.537) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), soixante-sept mille neuf cent trente-deux (67.932) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), cent vingt et un mille trois cent quarante-six (121.346) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) et soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-douze (72.292) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D, et toutes ensemble les Parts Sociales), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/223. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005381/178.

(130005933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

AbbVie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.394.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013009033/13.

(130010438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 532.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.975.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012

L'associé unique de Able investments S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013009034/18.

(130011156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Acuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 170.255.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 octobre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013009035/14.

(130010476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Agingale Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.878.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Stefan Heierli, avec adresse professionnelle au 59, Rotackerstrasse, CH -8645 Jona, Suisse, est élu gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009037/16.

(130010501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Aldgate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 157.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013009042/14.

(130010347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

DD Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009247/10.

(130010766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

DAVY Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.749.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 Novembre 2012, l'associé unique a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société

L'Assemblée a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Davy Investments S.à r.l.
FIDES (Luxembourg) S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013009245/18.

(130010409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

DFJ Lux IX A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.462.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société DFJ LUX IX A S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 30 novembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009251/18.

(130010832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hussard 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.788.

—
In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Hussard 2A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.788 and having a share capital of EUR 100.000,- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on the 26th September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. - No. 89 of January 13, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. - No. 516 of March 10, 2006.

There appeared:

Motion II "A" LP, a limited partnership duly organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, and registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10578 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jeremie Houet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at First Floor, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cognetas GP (DI) Limited, a company incorporated under the laws of United Kingdom with registered address at First Floor, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, United Kingdom and registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French version. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de Hussard 2A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.788 et disposant d'un capital social de EUR 100.000,- (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à l'époque à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg le 26 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 89 le 13 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à l'époque à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 516 le 10 mars 2006.

A comparu:

Motion II "A" LP, une société en commandite constituée et régie selon les lois de Grande Bretagne, dont le siège social se situe au 1, Royal Avenue, bâtiment Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 10578 (l'Associé Unique),

représentée par Jérémie Houet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 1^{er} Etage, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 05136110, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Cognetas GP (DI) Limited, une société constituée selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 1^{er} Etage, 102 Jermyn Street, London SW1Y 6EE, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre sous le numéro 05136110, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61255. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005383/137.

(130005496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Dominik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 121.279.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°57/13 rendu en date du 10 janvier 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société DOMINIK S.à.r.l., inscrite au n° RCS B121.279, ayant eu son siège social à L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2013009255/16.

(130010619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 154.716.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 14 janvier 2013:

- Qu'ont été révoqués de leur mandat d'administrateur avec effet au 14 janvier 2013:

* Christian BÜLMANN, expert-comptable né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

* ALGOQUEST S.A., ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, rue Major Pétillon 72 (Belgique);

- Qu'à compter de ce jour et jusqu'au 10 janvier 2019 le conseil d'administration est composé de:

* Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, né le 22 mai 1957 à Strasbourg (France), domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 Paris;

* Monsieur Paul GRANDJEAN, entrepreneur, né le 24 février 1946 à Paris VIII (France) domicilié professionnellement, 31, rue de Pixerecourt, F-75020 Paris (France).

* CELINVEST S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.385, qui désigne Madame Isabelle CELIMENE, avocat, née le 24 février 1962 à Toulon (France), domicilié professionnellement 50 Boulevard de Courcelles, F-75017 PARIS, comme son représentant permanent, conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Qu'a été révoqué de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 14 janvier 2013:

* La société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86.995;

- Qu'a été nommé à compter de ce jour et jusqu'au 10 janvier 2019 au poste de Commissaire aux Comptes:

* Monsieur Pierre CELIMENE, auto-entrepreneur, né le 29 janvier 1990 à Paris (France), domicilié professionnellement 13 rue de Castellane F-75008 PARIS, né le 29 janvier 1990 à Paris (France);

- Que le siège social est transféré du 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 117, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à compter du 14 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALGOQUEST SYSTEM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013009043/34.

(130010298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

DT Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.220.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2012

L'associé unique de DT Ealing S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Luxembourg, le 17 janvier 2013. Christina Horf.

Référence de publication: 2013009257/18.

(130011153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

DT Hyde Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.025,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.218.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2012

L'associé unique de DT Hyde Park S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante «Gérant» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Luxembourg, le 17 janvier 2013. Christina Horf.

Référence de publication: 2013009258/18.

(130011152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Hyperion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

—
L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Société Générale Bank & Trust, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061,

ici représentée par Monsieur David LEPARMENTIER, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de Hyperion S.A., une société anonyme constituée et existante en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.374 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 9 mars 2007 numéro 342 page 16385 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 28 juin 2007 numéro 1292 page 61991.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer une classe d'actions A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et une classe d'actions B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec les droits et caractéristiques prévus dans les Nouveaux Statuts tels que définis et devant être adoptés en vertu de la troisième résolution ci-dessous (les "Actions de Classe A" et les "Actions de Classe B"). Par conséquent l'Actionnaire Unique a décidé de convertir les trente et un mille (31.000) actions existantes en trente et un mille (31.000) Actions de Classe A avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la Société soit désormais représenté par trente et un mille (31.000) Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de soixante neuf mille euros (EUR 69.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par la création et l'émission de (i) soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (63.999) nouvelles Actions de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et caractéristiques que les Actions de Classe A existantes (les "Nouvelles Actions de Classe A") émises sans prime d'émission et (ii) cinq mille une (5.001) nouvelles Actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et caractéristiques prévues dans les Nouveaux Statuts (les "Nouvelles Actions de Classe B", et ensemble avec les Nouvelles Actions de Classe A, les "Nouvelles Actions") émises avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante-quinze millions cinquante-cinq mille euros (EUR 275.055.000,-) (la "Prime d'Emission B").

Souscription et paiement

L'Actionnaire Unique, détenant toutes les actions émises de la Société, a déclaré souscrire à toutes les Nouvelles Actions avec la Prime d'Emission B y attachée et de les libérer entièrement pour un prix total d'émission de deux cent soixante-quinze millions cent vingt-quatre mille euros (EUR 275.124.000,-) par un apport en numéraire.

Le montant de soixante neuf mille euros (EUR 69.000,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de deux cent soixante-quinze millions cinquante-cinq mille euros (EUR 275.055.000,-) est alloué au Compte de Prime d'Emission des Actions B attaché aux Actions de Classe B et réservé aux actionnaires de classe B conformément à l'article 5 des Nouveaux Statuts.

La preuve que la somme de deux cent soixante-quinze millions cent vingt-quatre mille euros (EUR 275.124.000,-) en rapport avec cet apport en numéraire est à la libre disposition de la Société, a été donné au notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la modification et la refonte des Statuts, et en particulier de modifier l'objet social de la Société et les dispositions concernant la gestion de la Société, les résolutions des actionnaires et les distributions (les "Nouveaux Statuts").

En conséquence de ce qui précède, les Nouveaux Statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HYPERION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces (en ce compris tout titre de créance de quelque nature que ce soit), l'administration, la supervision et le développement de ces valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition par achat ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actifs immobiliers luxembourgeois ou étrangers, l'administration, la supervision et le développement de ces actifs immobiliers.

La société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment mais pas seulement, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, de droits de souscription, de certificats et autres instruments de dette ou titres de créance, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, quel qu'il soit, avec ou sans garantie, émis par une entité du Groupe SG ou par OT Luxco 1 ou OT Luxco 2;
- fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société.

Outre ce qui précède, la société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec toutes les opérations pré-décrites, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (94.999) actions de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe A") et cinq mille et une (5.001) actions de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions de Classe B"). Les détenteurs des Actions de Classe A sont définis comme étant les "Actionnaires de Classe A" et les détenteurs des Actions de Classe B sont définis comme étant les "Actionnaires de Classe B".

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront émises uniquement sous forme nominative. Sous réserve des limitations et/ou restrictions conventionnelles conclues entre actionnaires de la société, les actions pourront être transférées librement.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En supplément du capital social souscrit, un ou plusieurs comptes de prime d'émission ou tout autres comptes de réserve pourront être créés, sur le(s)quel(s) tout montant payé en tant que prime d'émission ou alloué à une réserve sera crédité.

Seront créés un compte de réserve disponible attaché aux Actions de Classe A (le "Compte de Réserve des Actions A") et un compte de réserve disponible attaché aux Actions de Classe B (le "Compte de Réserve des Actions B"). Le montant alloué à un compte de réserve disponible résultant d'un apport en nature ou en numéraire sera attribuée, sur décision des actionnaires, au Compte de Réserve des Actions A ou au Compte de Réserve des Actions B.

Seront créés un compte de prime d'émission pour les Actions de Classe A (le "Compte de Prime d'Émission des Actions A") et un compte de prime d'émission pour les Actions de Classe B (le "Compte de Prime d'Émission des Actions B"). La prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en numéraire lors de l'émission des Actions de Classe A correspondantes, est, ou le cas échéant, sera attribuée au Compte de Prime d'Émission des Actions A. La prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en numéraire lors de l'émission des Actions de Classe B correspondantes, est, ou le cas échéant, sera attribuée au Compte de Prime d'Émission des Actions B.

Le montant de prime d'émission payée en rapport avec une catégorie d'actions et enregistrée comme telle sur le compte de prime d'émission correspondant demeurera réservée et attachée à cette catégorie d'actions et bénéficiera en cas d'utilisation, en tout ou partie, de ce montant de prime d'émission dans le cadre d'un rachat d'actions par la société ou de remboursement ou distribution de ce montant de prime d'émission, aux actionnaires de cette catégorie d'actions

uniquement, et proportionnellement pour chacun de ces actionnaires au nombre des actions qu'ils détiennent dans cette catégorie d'actions (ce principe de répartition du montant de la prime d'émission étant défini ci-après comme le "Principe de Répartition de la Prime d'Emission").

Le montant de réserve disponible payée en rapport avec une catégorie d'actions et enregistrée comme telle sur le compte de réserve disponible correspondant demeurera réservée et attachée à cette catégorie d'actions et bénéficiera en cas d'utilisation, en tout ou en partie, de ce montant de réserve disponible dans le cadre d'un rachat d'actions par la société ou de remboursement ou distribution de ce montant de réserve disponible aux actionnaires de cette catégorie d'actions uniquement, et proportionnellement pour chacun de ces actionnaires au nombre des actions qu'ils détiennent dans cette catégorie d'actions (ce principe de répartition du montant de réserve disponible étant défini ci-après comme le "Principe de Répartition de la Réserve" et ensemble avec le Principe de Répartition de la Prime d'Emission, sont définis comme le "Principe de Répartition des Fonds Propres").

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration dont la majorité des membres doit être résidente au Luxembourg, personne(s) physique(s) et/ou entité(s) juridique(s) (le "Conseil d'Administration" et chaque membre, un "Administrateur"). En cas d'actionnaire unique, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs sans distinction de catégories d'administrateurs), actionnaires de la Société ou non. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres, actionnaires de la Société ou non, étant précisé que dans ce cas:

- trois (3) Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale sur une liste de cinq (5) candidats proposées par les Actionnaires de Classe A (statuant à la majorité simple entre eux) (les "Administrateurs A" et chacun un "Administrateur A") et

- deux (2) Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale sur une liste de trois (3) candidats proposées par l'Actionnaire de Classe B détenant le plus grand nombre d'Actions B (les "Administrateurs B" et chacun un "Administrateur B").

Le nombre des Administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 8. Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Pour toute réunion du Conseil d'Administration, un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil d'Administration au moins deux (2) jours avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Dans le cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion, ils pourront renoncer aux exigences et formalités de convocation.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si au moins un Administrateur A et un Administrateur B (ou deux Administrateurs dans le cas où il existe un actionnaire unique) sont présents ou représentés par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme ou par télécopie. Un Administrateur peut également donner procuration par téléphone à un autre Administrateur pour le représenter, laquelle devra être confirmée par écrit ultérieurement.

Art. 10. L'utilisation des moyens de visioconférence ou de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Art. 11. Des résolutions écrites du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

Art. 12. Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail, par téléphone ou par visioconférence, à condition, dans ces deux dernières hypothèses, que le vote soit confirmé par écrit.

Art. 13. Sous réserve de l'article 14 ci-dessous, toutes les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés lors d'une réunion. Le président aura une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 14. Cependant, les décisions suivantes ne seront prises par le Conseil d'Administration qu'à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés:

- a) l'approbation concernant le recours à l'emprunt par la société;
- b) toute émission de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit relevant de la compétence du Conseil d'Administration;
- c) l'octroi par la société de sûretés garantissant les obligations de la société (étant précisé que, par son objet, la société n'est pas habilitée à octroyer des sûretés pour garantir la dette de tiers);
- d) l'acquisition ou la vente de biens de quelque nature que ce soit par la société à l'exception des dépenses et engagements permis sous le seuil de EUR 100.000 conformément au point (e) ci-dessous et sous réserve des dispositions du Titre IV des présents statuts et des délégations y faites;
- e) toutes dépenses et engagements, en ce compris les dépenses courantes ou de fonctionnement, supérieures à EUR 100.000,- en agrégé par la société pour une période couvrant un exercice social;
- f) la nomination des membres du comité d'investissement;
- g) l'approbation de la stratégie et des orientations d'investissement de la société, y compris la détermination des lignes directrices mentionnés à l'article 19 ci-dessous, ainsi que toute modification de la stratégie et des orientations d'investissement précédemment approuvées par le Conseil d'Administration ou toute décision d'investissement qui n'entrerait pas dans le cadre des lignes directrices précédemment définies par le Conseil d'Administration;
- h) toute autre décision ou engagement de la société qui aurait ou serait susceptible d'avoir un effet significatif défavorable sur la société, sa situation financière, ses passifs et/ou ses perspectives, à l'exception des demandes de remboursement d'actifs financiers dans lesquels la société aurait investi; et
- i) l'octroi par le Conseil d'Administration de toute délégation de pouvoir concernant l'une quelconque des décisions visées aux paragraphes (a) à (h) ci-dessus.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Administrateur A et un Administrateur B ou par deux Administrateurs dans le cas où il existe un actionnaire unique.

Art. 16. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B (ou de deux Administrateurs dans le cas où il existe un actionnaire unique), sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 17 des statuts.

Art. 17. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, et autre(s) agent(s), agissant seul(s) ou conjointement, ou à un ou plusieurs comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et autre(s) agent(s), agissant seul(s) ou conjointement, ou à un ou plusieurs comités de son choix.

Art. 18. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Comité d'Investissement

Art. 19. Le Conseil d'Administration constituera un comité d'investissement lequel est mandaté pour la mise en oeuvre de la politique d'investissement de la société décidée par le Conseil d'Administration. A cette fin, le Conseil d'Administration communiquera aux membres du comité d'investissement des lignes directrices nécessaires et relatives à la mise en oeuvre de la politique d'investissement de la société.

Le comité d'investissement est composé de trois (3) membres désignés à l'unanimité par le Conseil d'Administration. Un membre du comité d'investissement sera choisi parmi les Administrateurs B et deux autres membres seront choisis parmi les Administrateurs A. Si un Administrateur est candidat, il ne pourra pas participer au vote de sa propre désignation.

Le comité d'investissement rendra compte de sa gestion à fréquence mensuelle au Conseil d'Administration.

Le comité d'investissement aura le pouvoir d'engager la société dans les limites du mandat de gestion octroyé par le Conseil d'Administration. La nature et l'objet du mandat et délégation de pouvoirs consentis par le Conseil d'Administration pourront être à tout moment modifiées, renouvelés et/ou révoqués.

Le comité d'investissement se réunit sur convocation d'un de ses membres ou du Conseil d'Administration. Une convocation écrite sera envoyée aux membres du comité d'investissement au moins un (1) jour ouvrable avant la date de la réunion, à moins que tous les membres du comité d'investissement renoncent à cette période de convocation. Le comité d'investissement se réunira au moins une fois par mois.

Chaque membre du comité d'investissement pourra se faire représenter lors d'une réunion du comité d'investissement par un autre membre du comité d'investissement, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme ou par télex.

Les décisions du comité d'investissement devront être prises à l'unanimité et à défaut d'accord, le Conseil d'Administration tranchera. Exceptionnellement, si la situation le requiert, un seul membre du comité pourra prendre des décisions qui respecteront les lignes directrices définies par le Conseil d'Administration (par exemple, la nécessité d'acquérir ou de vendre très rapidement des actifs en raison de conditions de marché très favorables ou défavorables). Les décisions unipersonnelles prises dans ce cadre seront portées à la connaissance à posteriori, selon une fréquence mensuelle, du comité d'investissement.

Des résolutions écrites du comité d'investissement peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du comité d'investissement en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du comité d'investissement, dûment convoqué.

Les procès-verbaux des réunions du comité d'investissement seront signés par tous les membres du comité d'investissement présents à la réunion.

Titre V. - Surveillance

Art. 20. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseurs d'entreprise agréés, dans le dernier cas, lorsque cette nomination est requise par la loi ou permise par la loi et choisie par la société (le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur d'entreprise agréé sont désignés ensemble en tant qu'"Auditeur").

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires désigne ou réélit le(s) Auditeur(s), selon le cas, conformément aux lois luxembourgeoises.

Titre VI. - Assemblée des Actionnaires

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société. Chaque action donne droit à une voix

Art. 23. Toute assemblée générale pourra être convoquée par le Conseil d'Administration et devra être convoquée à la demande de tout actionnaire par courrier recommandé avec avis de réception et par fax (aux numéros qui auront été préalablement notifiés par chaque actionnaire à la société) envoyés à chaque actionnaire enregistré conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives. Tout changement d'adresse notifié à la société après l'envoi de la convocation mais avant la tenue de l'assemblée générale y relative n'invalidera pas la convocation relative à cette assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et formalités de publication. Tout actionnaire peut demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

Art. 25. Chaque actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par la poste ou par fax au siège social de la société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires fournis par la société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires auxquels ils se rapportent.

Art. 26. Sous réserve de l'article 27, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, toutes les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté.

Art. 27. Sans préjudice de la généralité des termes précédents, toute décision des actionnaires approuvant une des matières listées ci-dessous, requerra, en plus de toute autre exigence légale, le consentement unanime des actionnaires représentant l'entièreté (100%) du capital social:

- la nomination des Administrateurs;
- toutes modifications aux statuts y compris, mais sans limitation, tout changement dans la clause d'objet social de la société et toute augmentation de capital
- toute émission de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit;
- toute transformation de la société en une société d'une autre forme;
- un changement de la nationalité de la société;

l'affectation, ou la modification de l'affectation à un compte de réserve ou de primes des montants issus d'un apport en nature ou en numéraire d'un actionnaire;

la dissolution, liquidation ou la disparition de la société; et

toute décision qui aurait pour objet ou pour effet de modifier ou d'affecter, immédiatement ou à terme, les droits des actionnaires d'une classe d'actions.

Art. 28. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VII. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 29. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 30. Chaque année, cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve légale aura atteint au moins un dixième du capital social de la société qui, pour écarter tout doute, exclut toute prime d'émission.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets sous réserve du paragraphe ci-dessous.

Toute distribution aux actionnaires par voie de réduction de capital (en ce compris pour ce qui concerne le montant doté à la réserve légale qui pourrait devenir disponible à la suite d'une réduction du capital social) ou de distribution de dividende, de réserves ou de primes (autres que les réserves ou primes spécifiquement affectées à une catégorie d'actions pour lesquelles les dispositions de l'article 5 s'appliquent) devra être effectuée aux actionnaires proportionnellement pour chacun d'entre eux au montant total de la valeur nominale des actions de la Société qu'il détient, augmentée du montant de la prime d'émission et/ou des réserves disponibles spécifiquement affectées à une catégorie d'actions auquel l'ensemble de ses actions donnent droit selon le Principe de Répartition des Fonds Propres, à la date de la distribution considérée, par rapport à la somme de la valeur nominale de toutes les actions de la Société augmentée du montant total de la prime d'émission et/ou des réserves disponibles spécifiquement affectées à une catégorie d'actions et enregistré dans les comptes de la Société.

Toute distribution d'un montant de primes ou de réserves effectuée par prélèvement sur les comptes de primes et/ou de réserves affectées à une classe d'actions déterminée bénéficiera aux seuls actionnaires de cette classe d'actions conformément pour chacun d'eux au Principe de Répartition des Fonds Propres applicable.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, par les présents statuts et en conformité avec le paragraphe précédent.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les produits de la liquidation seront distribués parmi les actionnaires de la société afin d'obtenir les mêmes résultats économiques que ceux poursuivis par l'article 30.

Titre IX. - Dispositions générales

Art. 32. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Titre X. - Définitions

"Groupe SG" désigne Société Générale ainsi que toute entité dans laquelle Société Générale (i) détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés ou (ii) a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou (iii) est actionnaire ou associé de cette entité et contrôle seule la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de cette entité.

OT Luxco 1" désigne une société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.931.

"OT Luxco 2" désigne une société à responsabilité limitée constituée au Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.941."

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de prendre acte de la démission de Monsieur Régis MEISTER de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet à la date de cette assemblée, et a décidé de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date de cette assemblée et pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Maximilien VEDIE, né le 6 novembre 1986 à Mont Saint Aignan (France) et ayant son adresse professionnelle au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- Monsieur Bertrand DURNEZ, né le 2 juillet 1975 à Vincennes (France) et ayant son adresse professionnelle au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a également décidé de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période de six (6) ans à compter de la date de la présente assemblée.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique note que le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Maximilien VEDIE,
- Monsieur Bertrand DURNEZ, et
- Monsieur Marc AUGIER.

Coût

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 8.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LEPARMENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61337. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005388/372.

(130005848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Empire Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.302.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009264/10.

(130010535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Einer Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 154.463.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société prises en date du 17 décembre 2012

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Géry de Meeüs, consultant, né à Etterbeek (Belgique) le 25 août 1959, résidant au 13, Urener Weg, L-9991 Weiswampach, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société pour une période indéterminée, en remplacement de Monsieur Serge Bijmens, avec effet au 31 décembre 2012.

Pour Einer Energy S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013009261/16.

(130010799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Emresa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009268/10.

(130011137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Luxstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.335.861,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.648.

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Denis Oussadon, dirigeant de société, né le 5 juillet 1952, à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (ci-après «l'associé unique» ou «L'Apporteur»).

Le comparant déclare être l'associé unique de Luxstone Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.648, et constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et un euros (EUR 36.323.361) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de trente-six millions trois cent trente cinq mille huit cent soixante et un euros (EUR 36.335.861) par l'émission de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et une (36.323.361) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et un euros (EUR 36.323.361) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de trente-six millions trois cent trente cinq mille huit cent soixante et un euros (EUR 36.335.861) par l'émission de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et une (36.323.361) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

L'intégralité des trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et une (36.323.361) parts sociales a été souscrite par l'associé unique pour un montant global de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et un euros (EUR 36.323.361) dont l'intégralité est affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par M. Denis Oussadon, pré-qualifié, par le biais d'un apport en nature consistant en:

- cinq cents (500) parts sociales de SCI 2 RUE DE LA NUÉE BLEUE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 433 193 851, ayant une valeur de quatre cent soixante-quatre

mille cinq cent trente-quatre euros (EUR 464.534); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- une (1) part sociale de SCI 7 RUE DES BAGNIERS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 654 518, ayant une valeur de cinq cent vingt euros (EUR 520); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinquante (50) parts sociales de SCI 13 HAUTE MONTEE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 481 448 785, ayant une valeur de dix-neuf mille quarante et un euros (EUR 19.041); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- vingt-quatre (24) parts sociales de SCI 16 RUE DE L'ASPIC, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 440 275 774, ayant une valeur de quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 92.698); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- une (1) part sociale de SCI 19 RUE HAUTE MONTEE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 654 559, ayant une valeur de deux mille deux cent trente-neuf euros (EUR 2.239); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- vingt-cinq (25) parts sociales de SCI 27 ARCADES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 491 207 478, ayant une valeur de cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 192.195); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- deux cent cinquante (250) parts sociales de SCI 36 HALLEBARDES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 478 083 405, ayant une valeur de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-douze euros (EUR 89.872); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- neuf (9) parts sociales de SCI 38 RUE DES HALLEBARDES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 859 735, ayant une valeur de trois cent trois mille sept cent huit euros (EUR 303.708); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- une (1) part sociale de SCI 45 RUE DE SEVRES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 915 828, ayant une valeur de deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 288); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- soixante (60) parts sociales de SCI 50 COURS DE L'INTENDANCE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 434 584 819, ayant une valeur de cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-onze euros (EUR 162.691); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- vingt-cinq (25) parts sociales de SCI 58-60 RUE DU BOURG DIJON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 488 701 541, ayant une valeur de trois cent neuf mille cinq cent quarante et un euros (EUR 309.541); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinq (5) parts sociales de SCI ARCADY, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 413 185 943, ayant une valeur de cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 134.595); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinq (5) parts sociales de SCI ARGOUT, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 413 096 827, ayant une valeur de dix mille trois cent soixante-quatorze euros (EUR

10.374); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- vingt-cinq (25) parts sociales de SCI BETHUNE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 422 962 811, ayant une valeur de deux cent un mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 201.944); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- une (1) part sociale de SCI RUE BIVOUAC NAPOLEON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 924 531, ayant une valeur de moins vingt euros (EUR -20); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- quarante (40) parts sociales de SCI BOB 1, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 403 226 020, ayant une valeur de quarante-deux mille six cent cinquante-neuf euros (EUR 42.659); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de SCI CATHEDRALE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 407 528 850, ayant une valeur de sept cent cinquante-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois euros (EUR 752.583); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- quatre cents (400) parts sociales de SCI DES DUCS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 438 783 730, ayant une valeur de cent cinquante-six mille quatre-vingt-deux euros (EUR 156.082); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- soixante (60) parts sociales de SCI DIJON BOURG 44, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 025 149, ayant une valeur de cinquante-quatre mille cinq cent un euros (EUR 54.501); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- neuf (9) parts sociales de SCI ENGHEIN 25, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 438 199 630, ayant une valeur de onze mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 11.595); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- neuf (9) parts sociales de SCI ENGHEIN 48, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 438 199 465, ayant une valeur de trente-huit mille treize euros (EUR 38.013); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- trois cent quarante (340) parts sociales de SCI JEAN MEDECIN, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 429 333 685, ayant une valeur de un million cent cinq mille deux cent soixante euros (EUR 1.105.260); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI JEFF-PAM, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 043 644, ayant une valeur de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-seize euros (EUR 28.696); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- huit (8) parts sociales de SCI DU DEPOT NUÉE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 429 023 211, ayant une valeur de moins vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-quinze euros (EUR -23.295); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinquante (50) parts sociales de SCI DE LA PALMERAIE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 500 921, ayant une valeur de deux cent cinquante-deux mille soixante-

dix-huit euros (EUR 252.078); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- trois cent trente (330) parts sociales de SCI LA ROCHELLE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 433 777 224, ayant une valeur de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix sept euros (EUR 10.597); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinquante (50) parts sociales de SCI LECLERC CAEN, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 447 728 106, ayant une valeur de trois cent trente-sept mille neuf cent dix-huit euros (EUR 337.918); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI MEGEVE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 043 834, ayant une valeur de six mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 6.957); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- trois cent soixante-quinze (375) parts sociales de SCI DES PARFUMS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 421 922 162, ayant une valeur de soixante-quatre mille quatre euros (EUR 64.004); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- six mille huit cent soixante-seize (6.876) parts sociales de SCI PIRON IMMO, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 351 917 703, ayant une valeur de cent quatre-vingt neuf mille quatre cent quarante trois euros (EUR 189.443); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinq (5) parts sociales de SCI PLACE DU CAIRE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 421 642 091, ayant une valeur de soixante-dix-neuf mille quatre cent un euros (EUR 79.401); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinq cents (500) parts sociales de SCI AUX POISSONS N°10, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 437 538 945, ayant une valeur de quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-seize euros (EUR 85.876); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- mille huit cent soixante-quinze (1.875) parts sociales de SCI QUATRE VENTS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 419 680 301, ayant une valeur de trois cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-neuf euros (EUR 392.129); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinquante (50) parts sociales de SCI SAINT DENIS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 308 717, ayant une valeur de quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 46.777); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI SAINTE CATHERINE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 258 953, ayant une valeur de cent quatre-vingt-huit mille cinq cent douze euros (EUR 188.512); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- une (1) part sociale de SCI 9 RUE CREBILLON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 439 654 492, ayant une valeur de deux mille trois cent soixante-huit euros (EUR 2.368); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- quatre-vingt (80) parts sociales de SCI 14 GUTENBERG COMMERCES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 495 177 172, ayant une valeur de cinquante mille cent

vingt-trois euros (EUR 50.123); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- vingt-cinq (25) parts sociales de SCI 15 FRANCS BOURGEOIS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 501 985 477, ayant une valeur de quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-six euros (EUR 84.826); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de SCI DU SERPENT, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 407 528 900, ayant une valeur de deux cent vingt et un mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 221.435); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- quarante-deux (42) parts sociales de SCI LES MESANGES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 413 121 955, ayant une valeur de un million six cent trente-cinq mille huit cent vingt-quatre euros (EUR 1.635.824); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI STUD NUÉE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 044 105, ayant une valeur de six mille sept cent quinze euros (EUR 6.715); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI VAL D'ISERE, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 044 279, ayant une valeur de dix-huit mille neuf cent douze euros (EUR 18.912); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI VAL THORENS, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 424 043 347, ayant une valeur de dix-huit mille trois cent quinze euros (EUR 18.315); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- douze (12) parts sociales de SCI LA VALENCIENNES, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 423 860 048, ayant une valeur de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatorze euros (EUR 298.314); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- quatre mille deux cent cinquante (4.250) parts sociales de SCI STRASBOURG ACQUISITION, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 433 406 444, ayant une valeur de cinq cent dix mille huit cent cinquante-huit euros (EUR 510.858); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- cinquante (50) parts sociales de SCI 12 HALLEBARDES 67, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 453 649 212, ayant une valeur de cent quarante-deux mille deux cent quarante-deux euros (EUR 142.242); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- soixante (60) parts sociales de SCI 78 LIBERTE DIJON, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 449 577 170, ayant une valeur de vingt-cinq mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 25.557); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- soixante (60) parts sociales de SCI COLMAR CLEFS 29, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Phalsbourg, 75017 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro D 443 563 838, ayant une valeur de deux cent quarante-neuf mille sept cent cinquante et un euros (EUR 249.751); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- deux (2) parts sociales de SCI DU KAMMERZELL, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 530 920 594, ayant une valeur de deux mille vingt-quatre euros (EUR 2.024);

cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012;

- trente-cinq (35) parts sociales de SCI GUTENBERG, une société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains, 67000 Strasbourg, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro D 502 706 948, ayant une valeur de vingt-trois mille quarante-six euros (EUR 23.046); cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à la date du 30 septembre 2012; et

- vingt-sept millions deux cent vingt-neuf mille quarante-cinq (27.229.045) parts sociales de SUMMER SPRING FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant une valeur de vingt-sept millions deux cent vingt-neuf mille quarante-cinq euros (EUR 27.229.045).

Les parts sociales ci-avant désignés étant ensemble dénommés «l'Apport».

L'Apport est évalué par la partie comparante à une valeur de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et un euros (EUR 36.323.361).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été apportée par un certificat de valorisation concernant les parts sociales en date du 21 décembre 2012. Ce certificat de valorisation atteste que l'Apport a une valeur totale de trente-six millions trois cent vingt-trois mille trois cent soixante et un euros (EUR 36.323.361).

L'Apporteur déclare encore que

- il est réellement propriétaire et est le seul ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer des participations citées ci-dessus;

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi française et les statuts de ces sociétés, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts, à la Société et relatives à ces participations seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature

Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six millions trois cent trente cinq mille huit cent soixante et un euros (EUR 36.335.861) représenté par trente-six millions trois cent trente cinq mille huit cent soixante et un (36.335.861) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Oussadon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62524. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005449/331.

(130005991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Encore (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.169.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Encore (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2013009269/16.

(130010458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Etudes Conseils et Montages S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 160.174.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013009270/11.

(130010989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 170.838.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007470/10.

(130008042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Indalo Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 174.077.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Michel HIDALGO, entrepreneur, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, ici représentée par Maître Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé du 4 juillet 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

"INDALO CONSULTING S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE-ET-UN EUROS (31.- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par le comparant.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de huit mille euros (8.000.- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Michel HIDALGO, entrepreneur, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING SA, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.500.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61869. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005410/124.

(130006001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

ZEPHYR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.847.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2012, Relation LAC/2012/60312,

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme ZEPHYR Investments S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 13 décembre 2012 à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007473/17.

(130007927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Zina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.242.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 9 janvier 2013 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- *Commissaire aux comptes:*

La société MRM Consulting S.A., 25B boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en lieu et place de la société FIGESTA S.A. avec effet immédiat, pour une durée de 4 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017

- *Administrateur délégué:*

Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur délégué avec effet immédiat, pour une durée de 4 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2017

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013007474/19.

(130008075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Immatri Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 174.067.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn.

Den zweiten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Frau Heike WAGNER, geborene LENTES, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Am Knieberg 4a.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Immatri Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der KFZ-Handel (Neu-, Gebrauch- und Unfallfahrzeuge), der Im- und Export von Kraftfahrzeugen, der Zulassungsdienst, der Handel mit Kfz-Teilen und Zubehör sowie die Autovermietung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Frau Heike WAGNER, geborene LENTES, Kauffrau, wohnhaft in D-54293 Trier, Am Knieberg 4a, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Heike WAGNER, geborene LENTES, Kauffrau, geboren in Trier (Deutschland), am 17. Oktober 1966, wohnhaft in D-54293 Trier, Am Knieberg 4a.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6680 Merttert, 2, rue Haute.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 janvier 2013. Relation: ECH/2013/58. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. Januar 2013.

Référence de publication: 2013005394/108.

(130005856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Intfideco, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.884.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 4 janvier 2013

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur est acceptée, avec effet au 31 décembre 2012.

- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur, avec effet au 31 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2015. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian MOGNOL, avec effet au 31 décembre 2012. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

INTFIDECO

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013008664/23.

(130009843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

1618 Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Joseph BENHAMOU, Président;
- Amos PONCINI, Administrateur;
- Thierry WEBER, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG LUXEMBOURG S.à.r.l..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007479/19.

(130008220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Top One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 103.215.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2009 au cabinet de Me Michel Deprez, avocat à B-4000 Liège, quai de Rome n° 2, ont été pris les décisions suivantes:

Mme Michèle Duchêne et M. Nicolas Henrard démissionnent avec effet immédiat de leurs mandats d'administrateurs. L'assemblée générale prend acte de ces démissions avec effet au 18 août 2009.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité et avec effet immédiat aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

La société «Groupe Centre des Abrasifs Sprl», en abrégé «Groupe C.D.A. Sprl», dont le siège social est établi à B-4020 Liège, 11, rue du Charbonnage, agissant par son représentant permanent M. Maurice Lennerts, demeurant à B-4800 Verviers, rue Victor Close, 58

et

M. Olivier Chenot, demeurant à B-4621 Rétinne, 74, rue Fernand Chèvremont.

De plus, à la même date et après les décisions prises ci-dessus, le conseil d'administration s'est réuni au cabinet de Me Michel Deprez, avocat à B-4000 Liège, quai de Rome n° 2. Il a été décidé ce qui suit:

Mme Michèle Duchêne démissionne de son mandat d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Sont nommés aux mandats d'administrateurs-délégués avec effet immédiat pour une durée de six ans:

La société Centre des Abrasifs Sprl, en abrégé Groupe C.D.A. Sprl, dont le siège social est établi à B-4020 Liège, 11, rue du Charbonnage, agissant par son représentant permanent M. Maurice Lennerts, demeurant à B-4800 Verviers, rue Victor Close 58

et

M. Olivier Chenot, demeurant à B-4621 Réтинe, 74, rue Fernand Chèvremont.

Le même jour s'est réuni au siège social de la société l'assemblée générale particulière des actionnaires pour décider ce qui suit:

L'assemblée nomme à l'unanimité Monsieur Maurice Lennerts, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-4800 Verviers, rue Victor Close 58 aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat. Il est nommé pour ce mandat pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGEFISC Luxembourg Sàrl
Hauptstrooss 1, L-9753 HEINERSCHEID
Liquidateur
Fabio Fogli
Gérant

Référence de publication: 2013006454/38.

(130006468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil de gérance du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ZOGAR MANAGEMENT S.à r.l. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ZOGAR MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2013007477/14.

(130007528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pymoon, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.134.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSE aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 27 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour PYMOON

Société anonyme

Référence de publication: 2013007241/25.

(130006974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 décembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2013:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 84, boulevard Louis Schmidt, B - 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B - 6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, Directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas;

- Monsieur Pierre HENRY, Directeur Général Europe Continentale, demeurant au 28, rue de Fallais, B - 4530 Villers Le Bouillet, Belgique;

- Monsieur Steven PANGBURN, Directeur Administratif et Financier Sodexo Europe Continentale, demeurant au 50, rue Danton, F - 92500 Rueil Malmaison, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 12 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013007337/21.

(130007423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

L'an deux mille douze, le vingt-et un décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VOYAGES SIMON, avec siège social à L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle, (matr: 1997 22 26 907) constituée par acte du notaire Auguste Wilhelm, de résidence à Diekirch, en date du vingt décembre mil neuf cent soixante-neuf, publié au Mémorial C, numéro 43 du 16 mars 1970, modifié par acte du même notaire en date du vingt-cinq avril mil neuf cent soixante-dix-huit, publié au Mémorial C, numéro 137 du 29 juin 1978, modifié et changée en société anonyme une dernière fois par acte du notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du quinze décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, publié au Mémorial C, numéro 224 du 8 avril 1994, inscrite au RCS sous le numéro B. 93.160.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur Bernard SIMON, ingénieur, demeurant à Diekirch, Esplanade;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui après avoir été signée par les mandataires et les actionnaires représentés, ainsi que par le président du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille six cent euros (EUR 173.600), divisé en sept cent actions (700) de deux cent quarante-huit euros chacune à cent douze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (EUR 112.592) représenté par 454 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune, par l'annulation de deux cent quarante-six (246) actions propres détenues par la société elle-même.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction du capital social.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président et le notaire instrumentaire. La liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille six cent euros (EUR 173.600), divisé en sept cent actions (700) de deux cent quarante-huit euros chacune à cent douze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (EUR 112.592) représenté par 454 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune, et décide en conséquence l'annulation de deux cent quarante-six (246) actions propres détenues par la société elle-même.

La nouvelle répartition des actions, après la réduction du capital sera la suivante:

M. Bernard SIMON	442 actions
Mme Marlène JOUSTEN	12 actions
Total:	454 actions

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction du capital social prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquent, l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social de la société est fixé à cent douze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (EUR 112.592.- e) représenté par 454 actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248) chacune»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison de la présente réduction de capital social, est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard SIMON, Marlene JOUSTEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15445. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur p.d. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007443/70.

(130007907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

G.N. Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.822.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009362/10.

(130011072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.